RÉPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE D'EAUBONNE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE – ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2026

DÉLIBERATION N°2026-165

Date de convocation	Nombre de conseillers	À l'ouverture	Délibération n°2026/160
24/09/2026	En exercice :	35	35
	Présents	30	31
	Représentés :	5	4
	Votants :	35	35

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE TRENTE SEPTEMBRE, A VINGT HEURES QUATRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Légalement convoqué le jeudi 24 septembre 2026, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Marie-José BEAULANDE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :

Mme BEAULANDE Marie-José, Mme MATTEI Christine, M. DUFOUR Quentin , Mme MANA Julia, M. MÉNARD Lionel, Mme ROINÉ Corinne, Mme BOY Delphine, M. SOURIA Farid, Mme TALLON Aïcha, M. NOIRÉ Dominique, M. JEUDY Christian, Mme DAUNESSE Maëlle, M. LEVENT Jay, Mme QUEVA Marie, M. GRIMONPONT Régis, Mme MAREUX Marie-Hélène, M. JAOUEN Gilles, Mme ABED Kadra, M. RAOULT Gaëtan, Mme GARNIER Sylviane, Mme TROU Sylvie, M. CHAPUT Renaud, Mme BEN CHAABANE Naïma, Mme DAUNESSE Sylvie, M. DUBLINEAU Grégoire, Mme CHARBONNIER Martine, M. PESSOA Carlos, Mme BUSSEROLLES Francine, M. CHRISTOPHE Robert, Mme WARGNIER Jennifer, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS, à l'ouverture de la séance :
M. CHEMTOB Nicolas ayant donné pouvoir à Mme MATTEI Christine
M. MICHELET Cyril ayant donné pouvoir à M. MÉNARD Lionel
M. CAUZARD-JARRY Florian ayant donné pouvoir à M. SOURIA Farid
Mme AURIEL Julie ayant donné pouvoir à M. DUBLINEAU Grégoire

ÉTAIT ABSENT REPRÉSENTÉ jusqu'à l'ouverture de la délibération n°2026/160

M. MORISSE Tom ayant donné pouvoir à M. DUFOUR Quentin

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. RAOULT Gaëtan

Accusé de réception en préfecture
095-219502036-20260930-DEL2026-165-DE
Date de réception préfecture : 08/10/2026

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026/165

Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : *Madame Marie-José BEAULANDE*, *Maire*

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

VU le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

VU le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation ;

VU le décret n°2012-437 du 29 mars 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique ;

VU le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs ;

VU la délibération n°2025-186 du Conseil Municipal du 10 décembre 2025 portant mise à jour de la liste des emplois permanents de catégorie A ;

VU la délibération n°2025-187 du Conseil Municipal du 10 décembre 2025 portant mise à jour de la liste des emplois permanents de catégorie B ;

VU la délibération n°2025-188 du Conseil Municipal du 10 décembre 2025 portant création de la liste des emplois permanents de catégorie C ;

VU la délibération n°2026-103 du Conseil Municipal du 10 juin 2026 portant dernière modification du tableau des effectifs ;

CONSIDÉRANT la volonté de la collectivité de soutenir le déroulement de carrière de ses agents ;

CONSIDÉRANT les divers mouvements de personnel (mobilités internes, départs, recrutements, réussite aux concours et examens professionnels…) intervenus au sein de la collectivité ;

CONSIDÉRANT l'inscription d'un agent sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'attaché territorial par la voie de la promotion interne ;

CONSIDÉRANT que le tableau des effectifs actuel ne répond plus aux besoins de la collectivité et qu'il nécessite d'être ajusté ;

Après avis de la Commission n° 2 *Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, Économie locale, Commerce, Démocratie locale, Transition écologique, Aménagement, Espace Public, Bâtiments et Mobilités* du jeudi 17 septembre 2026 ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

À l'unanimité (35 voix pour) des suffrages exprimés,
34 voix pour : Groupe Eaubonne Notre Ville ; Grégoire DUBLINEAU, Martine CHARBONNIER, Carlos PESSOA, Julie AURIEL, Francine BUSSEROLLES, Robert CHRISTOPHE, Jennifer WARGNIER non-inscrits

↳ **ARTICLE 1 : MODIFIE** par substitution huit postes au tableau des effectifs comme suit :

Filière administrative :

Grades créés	Grades supprimés	Nombre	Temps de travail	Date d'effet
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2ème classe	1	TC	Date de notification de la délibération
Rédacteur	Attaché	1	TC	
Rédacteur	Rédacteur principal de 1ère classe	1	TC	
Attaché principal	Attaché	1	TC	

Accusé de réception en préfecture
095-219502036-20260930-DEL2026-165-DE
Date de réception préfecture : 08/10/2026

Hôtel de Ville
1 rue d'Enghien
95600 Eaubonne
01 34 27 26 00
eaubonne.fr

Filière animation :

Grade créé	Grade supprimé	Nombre	Temps de travail	Date d'effet
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	Animateur	1	TC	Date de notification de la délibération

Filière technique :

Grades créés	Grades supprimés	Nombre	Temps de travail	Date d'effet
Adjoint technique	Adjoint technique principal 1ère classe	1	TC	Date de notification de la délibération
Adjoint technique principal de 1ère classe	Agent de maîtrise principal	1	TC	

Filière culturelle :

Grade créé	Grade supprimé	Nombre	Temps de travail	Date d'effet
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	1	TC	Date de notification de la délibération

↳ **ARTICLE 2 : PREND ACTE** que les crédits afférents à la dépense sont prévus au budget de la Ville.

Le Secrétaire de Séance,
Conseiller Municipal

MAIRIE D'EAUBONNE (VAL D'OISE)

Gaëtan RAOULT

La Maire,
Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération Val Parisis

MAIRIE D'EAUBONNE (VAL D'OISE)

Marie-José BEAULANDE

Transmise et reçue au contrôle de légalité, le : 08/10/2026
Publiée le : 09/10/2026
Exécutoire le :

- ☐ **Valérie POULIQUEN** — **Cheffe Secrétariat Général**
- ☐ **Arnaud AGNONA** — **Directeur DAGAJ**
- ☐ **Karima BENTOUT** — **DGA Ressources**
- ☐ **Lylian SÉNÉCHAL** — **Directeur Général des Services**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire d'Eaubonne (Hôtel de Ville – 1, rue d'Enghien – 95600 EAUBONNE) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, Boulevard de l'Hautil, 95027 CERGY-PONTOISE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification ou, si un recours administratif a préalablement été déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le Tribunal Administratif compétent peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible à l'adresse www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
095-219502036-20260930-DEL2026-165-DE
Date de réception préfecture : 08/10/2026